

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE - MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

19 MARS 1969
N° 10978
COURT

REUNION DU 7 MARS 1969

69042
OBJET :

CHAMPIONNATS CYCLISTES
A.S.S.U : SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE

Le sept mars mil neuf cent soixante neuf, à 21 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 3 mars 1969.

ETAIENT PRESENTS : M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, POUGET, GACHET, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, DOMEQ, TETARD, CAMBLONG, NARTEAU.

REPRESENTES : M. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
M. VULTAGGIO par M. BOUCHET
M. BISCAYE par Melle FOUCHE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre du 6 février 1969, le Secrétaire Régional de l'Association du Sport Scolaire et Universitaire à POITIERS a fait savoir que des épreuves cyclistes scolaires et universitaires pourraient se dérouler à ROYAN, le 17 avril 1969.

A cette occasion, cette Association sollicite de la Ville de ROYAN l'attribution d'une subvention exceptionnelle de l'ordre de 1.000 F. (Mille francs)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée par le Secrétaire Régional de l'A.S.S.U. le 6 février 1969, en vue de l'organisation des Championnats d'Académie Scolaires et Universitaires de Cyclisme,

VU l'avis favorable de la Commission de la Jeunesse et des Sports,

./.